VOL. XLV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 9 FEVRIER 1916 No. 15

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes co[illegible]cernant le journal ou l'impr[illegible] être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

JUSTE UN MOT

Si nous en croyons un correspondant de la *North-West Review*, Sa Grandeur Mgr McNally, évêque de Calgary, aurait écrit les paroles suivantes dans sa dernière Lettre Pastorale :

As to country, to all men of good-will, no matter what their earthly origin, who are here to make this country their home, it should suffice to call themselves Canadians. What is the meaning of patriotic duty, as God intended it, other than loyal co-operation with our fellow-beings in the community in which we find ourselves, aiding one another through the pilgrimage of this life, till it be swallowed up in life unending? We are living in the present, not in the generations gone by; and a union productive of ever-increasing greatness here, and culminating in the possession of perfect union in the real and eternal Father, can never be achieved by futile and senseless harking back to the corners of the earth where our various grandfathers chanced to spend their little period of probation. I could never believe that men of real intelligence, and of genuine faith in an eternity with our common Father, could sincerely share in the racial "frenzy" as the Holy Father portrays it, which, in its last analysis, is of the earth, earthly, the incarnation of an empty vanity and a contemptible selfishness, and utterly unworthy of minds imbued with true brotherly love and heavenly inspirations."

Ce langage est tellement curieux, et d'une forme verbale même tellement spéciale que nous avons préféré ne pas le traduire en français. Nous le donnons dans son texte.

Nous pourrions faire plusieurs remarques sur plusieurs points. *Pour le moment* nous n'en faisons qu'une: "Monseigneur, allez-y avec beaucoup de prudence, vous êtes en terrain glissant, et si nous comprenons bien le sens de vos paroles tout le monde ne sera pas de votre avis."

N. B.

UNE VOIX COURAGEUSE ET INTELLIGENTE

Nous publions avec empressement la lettre que M. A.-J. Andrews, a publié dans le *Telegram* du 3 février.

M. Andrews est un avocat éminent; il a été, en plus, maire de Winnipeg il y a quelques années. C'est donc un homme dont la parole a du prix. Eh bien! M. Andrews dit au gouvernement Norris: "Faites attention; ne persécutez "pas la langue française; souvenez-"vous que les Anglais sont liés par "traité au maintien du français au "Canada et, notamment au Manitoba; ne violez pas cet engagement solennel et n'imitez pas le "Kaiser d'Allemagne violant le "traité qui garantissait la neutralité de la Belgique."

Voilà de fortes et courageuses paroles—des paroles intelligentes aussi. Nous remercions M. Andrews de son intervention. Ce n'est pas la première preuve de largeur de vues qu'il donne :

Winnipeg, 3 février, 1916.

Monsieur le Rédacteur
du *Telegram*.

Monsieur,

Dans la vie publique et dans la vie privée il arrive assez souvent à des décisions importantes ayant caractère de compromis. Avant la Confédération, l'Amérique Britannique du Nord consistait en un certain nombre de populations de vues divergeantes et sans union. La race française, qui avait priorité d'occupation, dominait par le nombre dans une large portion du pays; les Anglais dominaient ailleurs. Ce fut l'intention incontestable des pères de la Confédération de conserver les deux langues. On désira y pourvoir par la section 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, laquelle décréta l'usage de l'anglais et du français dans les Chambres du Parlement du Canada et dans l'Assemblée de la Législature de Québec, ce dernier dispositif étant visiblement une concession à la langue anglaise dans Québec. Les deux langages devaient être employés dans les plaidoiries et les procédures des cours, et les lois du Parlement et de la Législature devaient être imprimées dans les deux langues.

La section 23 de l'"Acte du Manitoba" comporte des dispositifs semblables, mais l'esprit, et l'intention principale, de cette clause ont été violés par la Législature Provinciale, qui a statué qu'on se servirait de l'anglais exclusivement dans les registres et minutes de l'assemblée législative et dans les plaidoiries et procédures des cours.

Il est très malheureux que, au moment où les fils de l'Angleterre et de la France, aussi bien que les fils du Canada, sont frères d'armes, se battent pour nos propres vies et pour la préservation de la liberté civile et individuelle, une partie de la population soulève le bilinguisme comme question de litige.

Rien ne peut être plus clair que l'intention, lors de la Confédération, a été de conserver tous les droits de la langue française au Canada. Ce fut un contrat entre nous, et qui nous lie autant que la neutralité de la Belgique liait les Allemands. Et il semble que quelques-uns d'entre nous désirent, comme le Kaiser, considérer ce traité et cette obligation comme un simple chiffon de papier (*scrap of paper*.)

Si notre politique avait été de forcer tous les enfants à apprendre le français aussi bien que l'anglais, j'entends ici le meilleur français et le meilleur anglais, la chose aurait été une politique sage. Rien ne tend à élargir la vision intellectuelle de l'étudiant comme l'appoint d'une autre langue, ornée de sa riche illtérature. D'un autre côté, rien ne tend à rendre le vrai patriote plus attaché à son langage que la tentative de le lui enlever. Mêmes si nous avions traité nos concitoyens français dans un esprit libéral, l'anglais devait nécessairement devenir, dans le cours du temps, la langue dominante au Canada. Quelques-uns se plaignent de la lenteur des Canadiens-français à s'enrôler. Je suis convaincu que l'intolérance de quelques-uns de nos concitoyens de langue anglaise envers le français en est largement la cause.

Sûrement, à cette époque, alors qu'il est absolument essentiel à notre succès de mettre de côté toutes querelles et toute animosité de partis et de races et de nous unir dans la cause commune de notre bataille pour la liberté, nous devrions abandonner cette controverse à propos du bilinguisme dans nos écoles. Soyons généreux plutôt qu'intolérants. Insistons pour avoir un bon enseignement dans nos écoles, même si cela comprend l'instruction dans plus d'une langue. On dit que les langues anglaise, française, russe et italienne sont toutes enseignées dans les écoles de l'Allemagne. Si c'est vrai ce fut sûrement au grand avantage des Allemands dans cette guerre.

Nous ferions de nos enfants de meilleurs hommes et de meilleurs Canadiens s'ils étaient obligés d'apprendre au moins une autre langue que la leur.

Ne pouvons-nous pas, au moins jusqu'à ce que la guerre soit finie, déclarer une trève à l'esprit d'intolérance qu'on montre dans la campagne entreprise pour faire de l'anglais la seule langue des écoles au Manitoba ?

ALFRED J. ANDREWS,

Winnipeg, 1er février, 1916.

* * *

A la suite de cette lettre du savant avocat de Winnipeg, nous ajoutons une autre lettre publiée également dans le *Telegram* il y a quelques jours.

Monsieur le Rédacteur,

De tous les éditoriaux qui ont paru dans le *Manitoba Free Press* au sujet de la question bilingue, aucun n'indisposera davantage la population non anglaise du Canada que celui qui a été publié le 22 janvier. Espérons sincèrement que les expressions de dictateur employées dans ce morceau de maître en fanatisme ne représentent pas la politique du parti libéral, mais sont simplement les divagations d'un rédacteur qui a cette idée fausse que le peuple du Manitoba peut être gouverné par la force. L'anglais a toujours prisé au-dessus de tout la liberté: la liberté de la personne, la liberté de la parole, la liberté des convictions religieuses ont toujours été pour lui une croyance, et cette croyance lui a été profitable. La plus grande attraction des immigrants étrangers qui désirent venir vivre sous le drapeau britannique a toujours été la liberté de vivre selon leurs idées particulières, en conformité naturellement avec les lois ordinaires de la civilisation. Aucun parti politique qui, d'une manière ou d'une autre, essaie de restreindre cette liberté signe tout simplement son arrêt de mort.

Le *Free Press* avec une magnanime condescendance parle *des privilèges de langage que peut-être on peut concéder aux Canadiens-français* une fois qu'on aura aboli la clause bilingue. Peut-on imaginer quelque chose de plus irritant pour nos concitoyens canadiens-français ? Y a-t-il quelque chose de plus propre à soulever la chicane et à rendre le peuple canadien-français du Canada une menace pour la paix du Dominion ? Les Canadiens-français ne veulent pas de condescendance; ils ne veulent pas de charité, ils demandent leurs droits comme citoyens britanniques libres — le droit de vivre comme ils l'entendent, le droit d'instruire leurs enfants de la manière qu'ils jugent la meilleure, le droit à leurs convictions religieuses. Toute personne de sens commun, quelque soit son parti politique, doit leur concéder ce droit.

Le niveau d'instruction du peuple de descendance canadienne-française est élevé. Prenez, par exemple, la ville de Saint-Boniface, le centre canadien-français de l'Ouest. Il n'y a pas un enfant de 12 ans ou plus, dont les parents sont canadiens-français, qui ne puisse parler, lire et écrire l'anglais tout comme le français. Combien d'enfants de cette âge nés de parents parlant l'anglais y a-t-il dans Winnipeg, une ville plusieurs fois grande comme Saint-Boniface, qui soient capables de faire la même chose? Il n'y a pas un docteur, un avocat ou un juge de descendance canadienne-française qui ne parle pas couramment les deux langues. Combien y a-t-il à Winnipeg d'hommes de profession qui soient capables de faire la même chose. Prenez le commerce: il n'y a pas dans la ville un seul homme d'affaire de descendance française qui n'est pas capable de diriger son commerce également bien en anglais et en français. Combien y a-t-il d'hommes d'affaires de Winnipeg qui sont capables de faire la même chose ?

Ne pourrons-nous donc pas amener le *Free Press* à changer ses vues étroites sur l'éducation, pour des vues plus larges et plus libérales? Si on pouvait seulement le persuader qu'il joue avec le danger s'il persiste à humilier les Canadiens-français—danger non seulement pour son parti politique, ce qui n'a pas grande importance, mais grand danger pour la paix du Dominion. La chicane de race et la haine mutuelle sont les dernières choses que nous désirions. Ce sont les meilleures conditions dans lesquelles nous puissions miner et peut-être détruire l'unité et la force du Canada. Tout patriote digne du nom de Canadien fera son possible pour unir au lieu de séparer, il respectera les opinions de ses concitoyens et il travaillera de concert avec tous pour faire du Canada la grande nation qu'il doit être.

Il peut y avoir une divergence légitime d'opinion entre les Canadiens-français du Manitoba au sujet des hommes, libéraux, conservateurs ou indépendants, qui doivent conduire les affaires de cette province, mais le parti libéral et le *Free Press* peuvent être certains d'une chose: les Canadiens-français se dresseront, individuellement et collectivement, et résisteront aux efforts de la presse libérale d'enlever le français des écoles, et d'enlever à leurs enfants le droit de parler le langage de leurs parents. Tout ce que les Canadiens-français demandent c'est qu'on les laisse tranquilles et en paix; qu'on respecte leurs droits comme ils respectent les droits de ceux qui ne sont pas français; qu'on leur laisse élever leurs enfants comme ils l'entendent.

Si les libéraux veulent, en ce temps de guerre et d'anxiété, montrer qu'ils ont à cœur les grands intérêts de l'empire britannique, qu'ils n'essaient pas d'enlever les droits des Canadiens-français ; qu'ils n'essaient pas de frapper les Canadiens-français dans ce qu'ils ont de plus cher: leur langue maternelle et leur religion.

A. BAYER.

Saint-Boniface,
le 22 février 1916.

La durée du Parlement

La durée du Parlement fédéral canadien sera étendue de douze mois. De sorte que les élections générales n'auront pas lieu avant la fin de l'année 1917.

Les deux partis en sont venus à cette entente après de longs pourparlers. L'on demandera au Parlement Impérial de ratifier cette décision par un Acte spécial.

Tous les bons citoyens se réjouiront du règlement de cette affaire, qui fut trop longtemps controversée. En ce temps de guerre et d'anxiété patriotique, avons-nous réellement besoin d'élections? Avons-nous besoin de nos petites querelles de partis? Non. Les deux chefs l'ont compris ainsi, et c'est tant mieux.

Les Edifices du Parlement fédéral en ruines

Ottawa. — Un incendie d'une violence inouie et dont l'origine est encore entourée de mystère a réduit en cendres, jeudi soir, l'édifice central du Parlement, où siégeaient les députés et les membres du Sénat. Ce superbe bâtiment d'architecture gothique, l'orgueil du Canada, depuis un demi-siècle témoin de tant de joutes mémorables, et auquel s'attachaient les noms de nos gloires parlementaires, est aujourd'hui abîmé dans ses cendres, n'offrant plus aux regards attristés que ses murs calcinés.

Seule, à peu près, la bibliothèque est ce qui reste de l'édifice, mais encore a-t-elle été considérablement endommagée par la fumée et l'eau.

Il était 9 heures et 10 minutes du soir quand le feu fut découvert dans la chambre de lecture attenante à la bibliothèque. La séance parlementaire venait de commencer et par hasard, il se trouvait peu de députés à leurs sièges. Sir Robert Borden et Sir Wilfrid n'étaient pas présents, le premier étant occupé à son bureau privé et le second assistant au concert de Mme Edvina au théâtre Russell. Sir Sam Hughes, ministre de la Milice prenait part à un dîner de journalistes au Château Laurier.

Quelques autres ministres n'avaient pas encore fait leur apparition aux Communes.

Le débat commençait, lent et monotone, quand soudain des cris "Au feu! Sauvez-vous!" retentirent dans les couloirs. Au même instant un nuage de fumée opaque s'engouffrait dans la chambre d'Assemblée.

Ce fut un sauve-qui-peut général. Ministres et députés sortirent précipitamment, cherchant en vain à se rendre au vestiaire pour y prendre leurs chapeaux et leurs paletots, pendant que les galeries se vidaient dans une confusion indescriptible, vu l'obscurité.

La foule éperdue, se bousculant pour se trouver une issue au dehors était massée devant le bureau de poste, quand un homme vint tomber dans les bras de l'honorable Robert Rogers, ministre des Travaux Publics. Ce dernier, assisté de l'honorable J. D. Reid, ministre des Douanes et de l'honorable Pierre Blondin, Secrétaire d'Etat, se portèrent à son secours. C'était l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture qui s'était frayé de son bureau privé un passage à travers les flammes et dont les mains et la figure étaient cruellement brûlées.

Un autre drame plus poignant se déroulait dans une autre partie de l'édifice. Madame H. A. Bray, fille de feu l'honorable George Tanguay, de Québec, et Madame Morin, de St-Joseph de la Beauce, en visite chez l'honorable Albert Sévigny, Orateur de la Chambre des Communes, étaient asphyxiées à mort en tentant de se sauver par un couloir obscurci par une épaisse fumée.

Madame Sévigny ne se sauvait elle-même qu'en se jetant d'une fenêtre dans un filet tendu au dehors.

Deux autres députés se sont infligés de douloureuses brûlures: le docteur Michael Clark, de Red Deer, et M. E. L. Cash, de Yorkton, tous deux de la Saskatchewan.

Outre Mmes Bray et Morin, sept autres personnes ont perdu la vie. Ce sont M. B. B. Law, député de Yarmouth; J. B. Laplante, assistant-greffier de la Chambre des Communes; Alphonse Desjardins, agent de police; Alphonse Desjardins, son oncle, plombier, et A. Fanning, garçon de table, et "deux autres domestiques" dit le télégraphe.

Sir Sam Hughes appelle les troupes

Le major général Sir Sam Hughes, ministre de la Milice, assistait à un dîner au Château Laurier, au moment où le feu éclata. Il se rendit aussitôt sur les lieux et voyant la gravité de la situation, il ordonna au bataillon local, le 77e, commandé par le colonel Street, et aux ingénieurs casernés au terrain de l'Exposition, d'aller aider aux pompiers et maintenir l'ordre. Sir Sam Hughes dirigea les deux corps militaires durant toute la nuit.

Des détachements de la police fédérale furent envoyés pour prêter main-forte aux troupes. Ce n'était pas chose facile d'écarter les milliers de personnes qui s'étaient massées près du brasier, mais fort heureusement le meilleur ordre possible fut maintenu et les accidents ont pu être ainsi évités.

Une déclaration de Madame Sévigny

Le désir de sauver leurs fourrures fut la cause de la mort tragique de Mmes Bray et Morin, les invitées de l'orateur de la Chambre et de Mme Sévigny. Si elles avaient suivi les avertissements de celle-ci, elles auraient eu la vie sauve. Au cours d'une interview, Mme Sévigny déclarait tristement qu'après s'être assurée que son mari avait sauvé ses deux enfants, elle saisit les deux dames par leurs vêtements et les poussa dans le petit escalier du boudoir où elles se trouvaient toutes trois quand le feu commença. Elles étaient déjà dans l'escalier, quand l'une d'elles cria: "Attendez un moment! Allons chercher nos fourrures." Mmes Bray et Morin partirent pour ne plus revenir.

Mme Sévigny était suffoquée par la fumée quand elle parvint à l'extérieur.

Le duc de Connaught sur les lieux

Leurs Altesses Royales, le duc et la duchesse de Connaught, accompagnés de Lord Shaughnessy et de l'honorable Mlle Shaughnessy, de Montréal, étaient au théâtre Russel, au concert de Mme Edvina, quand le feu se déclara. On ne croyait pas au début que l'incendie dût prendre une aussi désastreuse allure, et pour cette raison on ne jugea pas à propos d'en informer Leurs Altesses. Le concert terminé, le duc de Connaught et ses hôtes se rendirent auprès du parlement et surveillèrent les opérations des pompiers.

Leurs Altesses étaient profondément peinées de voir les flammes accomplir leur œuvre dévastatrice en dépit de la lutte acharnée de la brigade.

La Chambre du Commerce de Saint-Boniface, a passé des résolutions, lors de sa dernière réunion, pour conseiller l'adoption de l'Acte Macdonald, au prochain referendum, et l'adoption du règlement de la ville de Saint-Boniface qui autorise la construction d'une aile à l'Ecole Provencher au coût de $85,000.

VERS DE GUERRE

Extraits d'une poésie parue à la *Revue hebdomadaire* :

Trop longtemps, la douceur des sites et des ciels
Détourna mon regard de la présence humaine :
A vos simples leçons, l'angoisse me ramène,
Frères qui m'apprenez les mots essentiels !

Quand je vais dans la foule, où le hasard nous mêle,
Avec mon rêve aimant dont vous ne savez rien,
Je sens, de vous à moi, palpiter un lien
Fait de longue attirance et de ferveur nouvelle.

Car la même patrie au bienveillant terroir,
La même langue, où flotte une vieille musique,
La parenté du sang et de l'être physique,
Et le même péril suivi du même espoir :

Ce grand rythme commun joignant des sorts contraires,
Crée un irrésistible et merveilleux aimant...
Et marchant dans vos pas blessés, je puis vraiment,
De la bouche et du cœur, vous appeler mes frères !

Et je voudrais, trouvant mon fardeau trop léger,
Retirer de vos bras et prendre à mon épaule,
Un peu de la détresse immense qui me frôle,
Et souffrir votre mal, — jusqu'à vous soulager...

AMELIE MURAT.

LA GUERRE EN ASIE ET DANS LES BALKANS

(*La Presse*)

Dans les cercles militires grecs les mieux renseignés, on prétend que les troupes teutonnes et bulgares, soutenues par 150,000 Turcs, commenceront vers la mi-février l'attaque des positions franco-anglaises, en face de Salonique. Si cet événement se produit, il forcera indubitablement la Grèce à empêcher l'invasion de son territoire. Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que ce pays travaille actuellement à s'assurer les sympathies et l'aide de la Roumanie à l'effet d'empêcher le territoire grec d'être envahi.

Un journal de Bucarest offirme que la Grèce et la Roumanie ont signé une convention de double neutralité. La colonie roumaine de Rome déclare, d'autre part, que la Roumanie entrera en campagne à côté des Alliés de l'Entente, au mois de mars prochain. Ces deux prétentions ne sont pas contradictoires. La Grèce et la Roumanie s'évertueront sans doute, comme par le passé, à faire respecter leur neutralité. Mais il faudra bien qu'elles prennent position contre l'allinace turco-bulgaro-teutonne, si l'une ou l'autre est attaquée.

La guerre d'Asie prend une tournure de plus en plus heureuse pour les Alliés. Une dépêche de Pétrograde annonçait, ces jours derniers, que le général allemand Von der Goltz était enfermé à Erzeroum avec 80,000 hommes et qu'il n'avait des provisions que pour queques jours. Cette nouvelle est d'autant plus encourageante que l'armée russe du Caucase est parfaitement soutenue et ravitaillée par la flotte de la mer Noire

Nous apprendrons bientôt que Trebyzonde, l'ancienne capitale de l'empire grec, a été attaquée par l'aile droite de l'armée moscovite.

A LA JEUNESSE HEROIQUE

L'artiste français G. Fraipont, qui manie également bien le crayon et la plume, a publié un volume dédié à la jeunesse héroïque. La préface et cet ouvrage est dûe à l'éminent poète Edmond Haraucourt; nous en détachons quelques lignes :

Enfants, jeunes garçons, vous qui vivrez, vous qui verrez, je vous envie. Votre existence sera belle et pleine; elle aura des devoirs émouvants que vous remplirez avec enthousiasme, car vous ferez mieux que les comprendre, vous les sentirez. De grandes tâches vous incombent, mais vous serez mieux que d'autres en état de les accomplir, parce que vous en trouverez en vous la notion impérieuse, toute chaude et toute frémissante; les destins du pays pourront se confier à votre génération et se reposer sur elle, plus tranquillement que sur aucune autre, parce que vous serez la génération d'élite, éclose, pour son bonheur et son honneur, dans une atmosphère où toutes les forces de la race ont vibré magnifiquement. Vous en serez le total. Le superbe réveil de ces forces latentes a émerveillé le monde et il embellira l'Histoire; il vous a façonnés. En arrêtant l'invasion des barbares qui rêvaient d'anéantir la France, il n'a pas sauvé que le présent; il a, du même coup, assuré l'avenir, l'avenir que vous êtes ; son œuvre se prolongera en vous, logiquement, automatiquement, par le seul fait d'avoir électrisé votre aurore. Votre âme bénéficiera de la sienne, que vous perpétuerez en continuant son ouvrage, et la besogne, qui est auguste, vous sera légère et joyeuse, car vous aurez la foi.... en vous-mêmes, en votre mission d'hommes, en votre volonté de la parfaire! C'est le culte que vos frères aînés confessaient à la manière des martyrs, en tombant par milliers sur les champs de bataille. Pour la cause commune, ils ont donné leur sang, leur chair, ils ont donné leurs membres et leurs yeux, l'espoir de leur jeunesse, et leurs amours, leurs ambitions, tout ce qu'ils allaient être. L'exemple de leur abnégation et de leur héroïsme vous lègue cette foi ensanglantée. Elle sera la base de votre religion; et vous ne la perdrez jamais, vous ne pourrez pas la perdre, parce que vous en portez le dogme au tréfonds de vous, et cette devise sous vos crânes, écrite en rouge, gravée avec le fer, marquée avec le feu : "Tous pour la cause de tous !"

L'EXPLOIT D'UN SAPEUR

L'Eclaireur de l'Est, nous conte le merveilleux exploit suivant qui valut au sapeur Joseph Boudin, la croix de la Légion d'honneur :

Le sapeur Joseph Boudin avait été chargé, avec une escouade de faire sauter les fils de fer barbelés devant une tranchée allemande, en attendant une prochaine attaque des chasseurs alpins. La petite troupe avança en rampant. Mais une fusillade nourrie accueillit nos courageux sapeurs. Joseph Boudin resta seul. Tous ses camarades furent tués ou mortellement blessés.

Boudin ne bougea pas, feignant d'avoir été atteint. Mais, soudain, le vaillant sapeur se dressa d'un bond et sauta dans la tranchée ennemie. Un officier se trouvait seul, observant les effets de la fusillade. D'un coup de baïonnette en pleine poitrine, le sapeur tua l'oberleutnant qui s'affaisa sans pousser un cri.

Avec une présence d'esprit admirable, le sapeur endossa la capote et le casque à pointe du hobereau prussien. Puis, s'avançant résolument dans la tranchée, il ordonna à haute voix, en allemand :

—La hausse à 200 mètres. Feu à volonté à droite !...

L'ordre fut exécuté.

Pendant que les Boches tiraient leurs cartouches sur des assaillants imaginaires, les chasseurs alpins arrivaient au pas de course sur la gauche.

Dans l'espace de quelques secondes, la tranchée ennemie fut occupée, et les deux cents combattants qui la défendaient furent faits prisonniers.

Le sapeur Joseph Boudin, déjà titulaire de trois citations à l'ordre du jour, a été décoré de la Légion d'honneur.

Chronique de la Province

LE PAS, Man.

Dans une assemblée du Cercle Canadien-Français tenue dimanche dernier, pour considérer s'il était à propos de contribuer aux Fonds Patriotique, il fut décidé à l'unanimité que la somme de $35 qui fut collectée à cette assemblée, fut envoyée non pas aux Fonds Patriotiques mais aux Fonds de Secours de nos frères d'Ontario. Il faut être bien près d'être écrasé sous la botte de l'oppresseur pour comprendre ce que c'est que d'être opprimé. Puissent nos frères des autres provinces comprendre dans quelle détresse nous sommes ici, aussi bien que dans l'Ontario pour qu'ils nous aident à remédier à cet état de chose. A la veille d'être sous le coup d'une loi injuste l'assemblée émettait l'opinion, "Donnez-nous nos droits et nous ferons notre devoir."

—Samedi de la semaine dernière, Mademoiselle Birs, sous-maîtresse à l'école bilingue de notre ville, était avertie par le bureau des commissaires d'école, qui, lui, avait été avisé par le département de l'éducation, qu'elle devait cesser immédiatement, de continuer ser immédiatement de continuer à enseigner, que cette classe, la classe des petits enfants, était fermer. Les dames de la Société de Bienfaisance se rassemblaient, dimanche soir, sous la présidence de Madame D. F. de Trémaudan. Après avoir étudié la question et considéré une injustice et une méchanceté de certains fanatiques de la commission scolaire, elles décidaient qu'elles continueraient la classe à leurs frais et Mlle Birs était informée par ces dames de continuer d'enseigner, qu'elles paieraient ses gages.

—L'élection des officiers de la Société de St-Jean-Baptiste avait lieu mercredi soir, 26 janvier. Les nouveaux officiers pour l'année 1916 sont: M. Joseph Demeules, sr., président; M. Amédée Landry, 1er vice-président; M. Louis Allard, 2nd vice-président; M. C. Bernard, A. P. Ducharme, A. Thivierge, conseillers; le R. Père J. Guy, O.M.I., curé de la paroisse, chapelain; D. F. de Trémaudan, secrétaire-trésorier.

—MM. Auguste Thorimbert et Pierre Pilloud, de Notre-Dame de Lourdes, Man., arrivaient en ville la semaine dernière avec l'intention de visiter les terrains de la rivière Carotte qu'ils sont allés voir cette semaine et sont enchantés de la qualité du terrain qu'ils ont vu, de la proximité d'un marché excellent pour tous les produits de la ferme et du bon accueil qui leur a été fait par les fermiers qui sont déjà établis sur la rivière Carotte. C'est leur intention de s'établir au printemps.

—Les arpenteurs du gouvernement travaillent en ce moment sur la ligne qui doit servir de base à l'arpentage des terrains de la rivière Carotte.

—M. Donat Cordeau, entrepreneur plâtrier, demeurant à Montréal, était de passage dans notre ville au commencement de la semaine, venant de Cross Lake et retournant à Montréal. Il avait obtenu le contrat pour le plâtrage de l'école St-Joseph de Cross Lake.

L'AME DE L'HORLOGE DU PARLEMENT D'OTTAWA

Un témoin de l'incendie écrit : "Nous assistâmes alors à un spectacle que je n'oublierai jamais de ma vie. C'était à la fois horrible et grandiose. Les députés se sauvaient comme ils le pouvaient, tête nue et sans pardessus de l'édifice en feu.

"La grande tour du parlement toute embrasée se dressait comme une torche gigantesque au milieu de la nuit. Elle flamba ainsi plus d'une heure sans que l'horloge qui y est placée cessât de marquer les instants de ce terrible drame et sous l'étreinte du feu le timbre sonna avec sa régularité protocolaire, le quart et la demie de 9 heures, puis les dix coups de 10 heures résonnèrent comme des glas. Ce fut la dernière sonnerie : Le feu avait brûlé l'âme de l'horloge du Parlement d'Ottawa."

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

AVIS

Prenez avis qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie "Central Western Canada Railway" pour un acte donnant du délai pour commencer et finir la construction de sa ligne de chemin de fer.

Daté à Ottawa, ce 22ème jour de décembre, A.D. 1915.

PRINGLE & GUTHRIE,
Avocats.

9-14

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 14ème jour de février, 1916, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township	Rang	Meridien
14	15	East of P.M.

Excepté toutes les terres occupé par les colons, les terres d'écoles et les terres de la Cie de la Baie d'Hudson.

Daté à Winnipeg, le 13ème jour de février, 1916.

L. RANKIN,
Agent des Terres du Dominion.

12-14

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

ROME ET LE TRAITE DE PAIX

Après la guerre

Rome, 4.—La question de savoir si le Pape sera autorisé à envoyer des délégués à la conférence de la paix, qui sera probablement tenue à la fin de la guerre, a de nouveau été soulevée par le comte Soderini, un député italien, à qui le Pape Léon XIII avait confié les documents devant servir à écrire l'histoire de son pontificat.

Le comte Soderini a dit que le Pape Benoit-XV, depuis son élévation au pontificat, a toujours tendu à la conclusion d'une paix juste et durable. "Ceux qui font opposition à ce qu'il participe à la conférence probable de la paix, dit-il, prétendent craindre qu'il ne soulève la question de l'internationalisation de la papauté, ce que l'Italie considèrerait comme une intervention étrangère dans ses affaires intérieures. Mais le Pape sait qu'une telle attitude créerait de nouveaux motifs de conflit et ce n'est pas son intention, qui ne tend qu'à la paix. Le Pape, au contraire, qui est un Italien, cherche une solution naturelle à la question romaine, en dehors de toute intervention étrangère. Sa participation, au moyen de délégués, aux pourparlers qui pourront avoir lieu plus tard en vue de la paix, en sa qualité de pouvoir spirituel le plus éminent qu'il y ait au monde exercerait une influence morale immense pour aider à résoudre des questions difficile comme celles de la Pologne, de la Serbie et de l'Arménie."

NOMBREUX CRIMES DE ZEPPELINS

Londres, 5.—Le gouvernement ayant levé la plupart des restrictions qu'il avait mises à la publication des pertes causées par le dernier raid aérien des Allemands en Angleterre, les détails arrivent en masse à ce sujet.

Ce n'est guère que dans le Stanfordshire que les dégats matériels considérables ont été causés. Les villes de ce district étaient éclairées comme à l'ordinaire, ce qui dut aider les pirates à se guider, avant qu'on ait pu fermer les circuits électriques.

Les morts et les blessures causées dans ce district par les zeppelins sont particulièrement pathétiques: Une femme missionnaire fut tuée alors qu'elle lisait un passage de la bible à une congrégation ; un bébé fut tué dans les bras de sa mère qui le nourrissait, une famille entière assise autour de son foyer fut détruite, un ouvrier fut décapité net, une femme eut les deux jambes coupées alors qu'elle marchait dans la rue.

De nombreuses maisons d'ouvriers ont été réduites en miettes, des églises ont été démolies et nombre de bâtisses ont eu leurs toits arrachés. Cependant nulle part on ne signale de paniques parmi la population. Une des scènes qui se sont produites est racontée comme suit: Une congrégation était réunie dans une petite chapelle, où la femme d'un ministre adressait la parole à deux cents femmes et filles, quand une bombe tomba sur l'édifice qu'elle transperça complètement, faisant un trou dans le sol de quatre pieds de profondeur et de douze pieds de diamètre.

Lorsqu'on put apporter de la lumière et chercher l'étendue du dégat on trouva que la missionnaire, une autre femme et une fille avaient été tuées sur le coup et qu'une cinquantaine de personnes avaient été blessées, quelques-unes très gravement. A mesure qu'on retirait quelque blessé des décombres on le portait immédiatement à l'hôpital et cette triste opération dura une partie de la nuit.

* * *

Londres, 5. Les journaux de Lord Northcliffe continuent une vigoureuse campagne pour obtenir une meilleure protection de la Grande Bretagne contre les raids de zeppelins. Le *Daily Mail* déclare que toutes les grandes villes devraient avoir une patrouille constante d'aéroplanes.

"Il ne s'agit pas, dit-il, de dix ou vingt aéroplanes. Nous devrions en avoir des milliers. Il faudrait attaquer les zeppelins sans merci et ne pas leur laisser le temps de se refaire dans leurs garages. Pour cela, il nous faut des flottes d'aéroplanes avec des canons puissants, pour pouvoir rencontrer les zeppelins avec avantage. Pour battre l'Allemagne, nous devrions lui donner tant à faire chez elle qu'elle ne penserait plus à venir allonger ses raids jusqu'audessus de notre propre territoire."



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Demain soir, jeudi, aura lieu, à 8.15, dans les salles de l'Université, une conférence par le révérend Père Blain, S.J., du collège de Saint-Boniface.

Sujet : *Pasteur, l'Homme et le Savant.*

Chez Nous et autour de Nous

Réunion à la succursale des Artisans Canadiens-français, hier soir; le prix des dames, offert par M. le président Beaupré, a été gagné par Mlle J. Pelletier; consolation, par Mme Beaudette; le prix des messieurs, offert par le comité des dames, a été gagné par M. Michon; consolation, par M. A. Lemay; M. J. C. Mercoux a remporter le joli morceau offert à la rafle Après la distribution des prix, un goûter fut servi. Nouvelle réunion le 22 février.

Le chef de police Lalande de la Municipalité de Saint-Vital est de retour d'un voyage dans l'est.

En trois jours la somme de $1,127,789 a été recueillie à Montréal pour le Fonds Patriotique. Il faut 8 millions cette année au Canada pour cette œuvre.

Dans l'Ouest aussi bien que dans l'Est il est tombé plus de neige cet hiver que jamais. Winnipeg en a eu même jusque 5 pieds, ce qui était inouï. Aussi les convois ont toutes les difficultés à circuler. Par contre, le sud de l'Alaska, de réputation sibérienne, n'a pas d'hiver pour ainsi dire cette année. La semaine dernière les trains en plusieurs endroits ont été bloqués par la neige. A Régina, à Saskatoon, à Moose-Jaw et dans diverses localités de la prairie on a eu à craindre une sérieuse disette de charbon, par suite de l'arrêt du trafic. *Patriote de l'Ouest.*

Les produits de pharmacie au Canada ont augmenté de prix énormément depuis la guerre, certains articles, surtout pour le pansement des blessures se vendent maintenant vingt fois plus cher. Les hôpitaux souffrent le plus de cet état de chose qui va s'aggravant. Il ne suffit pas d'agrandir les usines de munitions il faudrait aussi augmenter la production des remèdes. Certains médicaments sont devenus excessivement rares depuis que l'Europe en a supprimé l'exportation.

"LE TELEGRAM"

Le *Winnipeg Telegram* vient de changer de mains. Il passe sous le contrôle de M. C. F. Roland, qui en sera gérant, et d'un bureau de directeurs qui comprend M. J. Bulman, M. J. W. Christie et H. V. Hastings, etc. Il continuera d'être conservateur en politique. M. Edward Beck reste au journal à titre de rédacteur-en-chef.

"Le Courrier de l'Ouest"

Le Courrier de l'Ouest d'Edmonmonton suspend temporairement sa publication.

"LE CANADA"

Le club "Le Canada" tenait une réunion lundi soir dans l'*Eureka Hall*. Cette réunion était nombreuse. M. A. H. de Trémaudan et M. le professeur Dayen ont prononcé d'intéressants discours. Nous en donnerons des extraits la semaine prochaine.

* * *

Il y a eu élection des officiers du club pour l'année courante ·

Président: M. A. H. de Trémaudan; vice-président: M. J. V. Dumoulin; trésorier: M. J. V. Robert; secrétaire: M. J. A. Lamure. Comité: MM. A. de Ceuninck, Noël Bernier, Joseph Baril, E. Bélair, Louis Verhoeven, A. L. Desrochers, Nap. Prud'homme.

Terminons ce bref compte-rendu de la séance de lundi par le *God Save the King*—pardon, par le *Dieu protège le Roi*, car le club a fait de l'hymne national britannique la gracieuse traduction qui suit :

Vive notre bon roi
Notre gracieux roi
Vive le roi
Qu'il soit victorieux
Heureux et glorieux
Que Dieu protège notre roi
Vive le roi

FEU M. DAVID BURKE

Nous avons le regret d'enregistrer ici le décès de M. David Burke, citoyen bien connu de Winnipeg. M. Burke est mort le 29 janvier et a été inhumé mardi le 1er février. Son service a eu lieu à l'église de Sainte-Marie, le révérend Père Patton, O.M.I. officiant. Porteurs: l'honorable Joseph Bernier, MM. Horace Chevrier, Isaac Brookes, H. L. Chabot, E. R. Coleman et J. B. Heatley.

M. Burke a été emporté par une courte maladie. Il était frère de M. Joseph Burke avec lequel il avait autrefois tenu un magasin important sur la rue Main. Nous présentons à la famille nos très cordiales sympathies.

Le Grand Tronc Pacifique sera peut-être cédé au gouvernement

La compagnie du G. T. P. ayant de grandes difficultés à faire face à ses obligations financières, il est possible que le gouvernement se rendra acquéreur de toute la ligne transcontinentale. Le projet n'est encore qu'à l'état de rumeur.—*Le Patriote de l'Ouest.*

GREVE SCOLAIRE A OTTAWA

Les professeurs, hommes et femmes, laïques et religieux, des écoles bilingues quittent leurs classes à la suite du refus de la commission gouvernementale de leur payer leur traitement ou de laisser la ville le leur payer.

Ottawa, 3.—Les cent vingt-deux professeurs des dix-sept écoles bilingues de la ville où ils enseignaient 4,000 enfants, se sont mis en grève à une heure aujourd'hui et ont refusé de retourner dans leurs classes à la suite du refus de la commission scolaire gouvernementale de leur payer ou de laisser la ville leur payer leurs salaires.

Dans une déclaration donnée à la presse anglaise, hier soir, M. Murphy, président de la commission gouvernementale, déclarait que la commission entendait empêcher la ville de payer les professeurs bilingues comme l'avait proposé la députation canadienne-française et ajoutait qu'une injonction serait prise si ces professeurs non qualifiés étaient ainsi payés. Devant cette attitude injuste, les professeurs bilingues, instituteurs et institutrices, laïques et religieux, ont décidé de ne pas retourner dans leurs classes. M. S. Genest, président de la commission scolaire régulière en a été averti dans une lettre adressée par chaque école à la commission.

Les professeurs déclarent :

"Devant l'attitude plus qu'hésitante du bureau des commissaires municipaux et surtout devant la déclaration outrageante de M. Denis Murphy, président de la petite commission, publiée dans les journaux anglais d'hier soir, au cours de laquelle il proclame hautement que nous ne possédons aucun droit à nos salaires parce que nous n'avons aucun brevet de capacité pour enseigner dans les écoles (*unqualified teachers*), alors que nous enseignons depuis plusieurs années et que nous avons passé les examens exigés par l'Etat, nous nous voyons dans la triste nécessité de vous dire qu'à partir de midi, nous ne ferons plus la classe jusqu'à ce que les salaires et les arrérages qui nous sont dus jusqu'à date soient payés. Nous avons des engagements avec votre commission qui n'ont jamais été résiliés. Nous avons enseigné aux enfants qui nous ont été confiés. Nous avons fait notre devoir, les parents ont payé les impôts scolaires, ils ont fait leur devoir. Vous avez essayé, monsieur le président, et avec vous messieurs les commissaires d'école, tous les moyens possibles à nous faire payer la part qui nous revenait de ces impôts payés par les parents; vous avez fait votre devoir. Sur ceux donc qui refusent de vous verser les impôts et sur ceux qui ont pris l'injonction d'avril 1914 retombe la responsabilité de l'acte que nous posons aujourd'hui."

Les professeurs enseignaient depuis plusieurs mois sans toucher leur traitement, espérant toujours en un règlement équitable. La mesure est maintenant comble

LES PROPOSITIONS DES ETATS-UNIS

Concernant les opérations sous-marines ont été faussement commentées par la presse allemande.

Francfort-sur-le-Main, 5.—Le *Frankfurter Zeitung*, dont les déclarations sur certains sujets passent pour inspirées, publie aujourd'hui un article dans lequel il proteste vigoureusement contre le ton les commentaires faits par la presse allemande sur la note de M. Lansing relativement aux opérations sous-marines et à l'armement des navires de commerce, et réprouve particulièrement l'assertion que les propositions américaines sont inacceptables. Il diffère d'opinion avec le *Kreuz Zeitung* et avec le professeur Stengel, suivant lesquels l'Allemagne n'a aucun intérêt dans les pourparlers entamés au sujet de la liberté des mers, puisque l'Angleterre, avec l'aide des Etats-Unis, ne s'en sert que pour enlever des mains des Allemands l'arme de la lutte sous-marine.

Le *Frankfurter Zeitung* en terminant, dit que le peuple allemand ne doit envisager que l'issue de la guerre et subordonner à cette fin toutes les autres.

UN GRAND CONCERT EN PERSPECTIVE

Nous croyons qu'on peut qualifier ainsi le concert que notre bon ami le violoniste Camille Couture donnera lundi prochain, le 21 février, à l'Hôtel Fort Garry. M. Couture y présentera une élève particulièrement brillante, Mlle Ruth Price. Cette jeune artiste a fait plusieurs années d'étude sous la direction de M. Couture, et son talent était digne d'avoir un tel Maître. Lady Cameron, épouse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, a gracieusement accepté le patronage de la soirée. Des virtuoses locaux prendront part au programme, que nous publierons la semaine prochaine. Nous pouvons dire dès maintenant que le concert commencera à 8.30, et qu'un nombre considérable d'amateurs de bonne musique voudront y assister. On pourra, dès la semaine prochaine, se procurer des programmes-invitation dans nos diverses librairies et nos divers magasins de musique.

Le magasin Gareau

M. Arthur Gareau, le marchand de vêtements, nouveautés, chaussures, etc., désire informer le public et sa clientèle qu'il a ouvert un nouveau magasin 82 avenue Provencher. Satisfaction garantie.

Funestes conséquences d'u faux principe

(L'Action Catholique)

Guillaume II ne pourrait pas songer aujourd'hui à fondre l'Autriche-Hongrie dans un empire uni d'Allemagne et d'Autriche, si cette annexion n'avait pas été rendue possible par une longue préparation politique et philosophique, tout entière développée du principe des nationalités posé par la Révolution.

Comme le dit spirituellement M. Hubert Baily, dans le *Réveil de la Haute-Saône*, la guerre européenne, avec toutes ses conséquences, "c'est la faute de Guillaume, soit ! Mais Guillaume ne s'est pas fait tout seul. S'il y a un Guillaume, à qui la faute ?"

"S'il y a un Guillaume II, empereur d'Allemagne, répond M. Baily, et s'il y a une Allemagne groupée sous le sceptre du roi de Prusse, c'est parce que la France a été vaincue en 1870-71. Si la France a été vaincue en 1870-71, c'est parce qu'elle a laissé la Prusse battre l'Autriche à Sadowa, et parce qu'elle l'avait laissée précédemment démembrer le Danemark. Si le Danemark a été démembré; si plus tard la France a subi le même sort, c'est en vertu du principe des nationalités, qui est aux peuples ce que la souveraineté est aux individus qui composent les peuples, et que les régimes issus de la Révolution ont révéré. En annexant le Schleswig-Holstein d'abord, l'Alsace ensuite, puis en unifiant l'Allemagne sous la domination des rois prussiens, la politique bismarckienne n'a fait qu'appliquer les principes de la Révolution française."

L'ALLEMAGNE SERA VAINCUE

(Le *Temps* de Paris)

Les bruits qui circulent au sujet de la maladie de l'empereur ; le malaise intérieur qui s'accentue par les difficultés croissantes de la vie économique; l'effondrement du crédit de l'empire, qui démontre la pauvreté de tous les expédients financiers auxquels on a dû recourir pour soutenir une lutte dont la durée dépasse toutes les prévisions; le retour offensif des Russes, alors qu'on supposait les armées du tsar hors de cause pour de longs mois encore: l'épuisement des réserves d'hommes, qui ne permettra plus dans un avenir prochain de maintenir les effectifs indispensables à l'est et à l'ouest même pour la défensive, tout cela obsède les Allemands, les troubles les éveille à la réalité, que si longtemps on s'est efforcé de leur cacher. Ce peuple revient d'au-delà du rêve. Sa confiance était faite, malgre tout l'utilitarisme de sa "Kultur," d'un illusionnisme dangereux. Il se fiait aveuglément à sa force brutale et à sa perfidie; il ne croyait pas à la puissance morale du sentiment de l'honneur et de l'amour de la liberté.

L'Allemagne n'est pas encore terrassée, et il est bien certain qu'elle luttera jusqu'au bout avec la rage du désespoir; mais déjà elle sait qu'elle sera vaincue, que le "désastre effrayant" l'attend, qu'elle n'échappera pas au juste châtiment des crimes de ceux qui dirigent ses destinées et dont le peuple entier s'est fait le conscient complice par le déchaînement de ses instincts barbares. Que l'on compare l'état des esprits dans l'empire allemand et celui qui existe, après dix-sept mois de guerre, dans les pays alliés. Là-bas, on en est venu de l'exaltation la plus malsaine à un abattement que l'on ne parvient plus à dissimuler; ici, la ferme résolution d'aller coûte que coûte jusqu'à la victoire est demeurée ce qu'elle était au premier jour. Là-bas, on a voulu la guerre et on réclame la paix; ici, on a voulu la paix et on exige que la guerre soit poursuivie jusqu'à sa conclusion logique.

Tout est là. Et quand on considère cette réalité des choses, on comprend la mélancolie des dernières manifestations impériales. Le souverain qui a mené un grand peuple aux abîmes et sur qui retombent les flots de sang généreux versés en Europe et ailleurs, s'efface devant son œuvre. S'il ne connaît point le remords, du moins le regret de la grandeur et de la prospérité perdues l'obsède. Lui qui se trouvait le maître tout puissant, il a peur de la haine qu'il a éveillée au cœur des hommes de bonne volonté, de la haine qui est sainte, parce que seule elle nous gardera de l'oubli.

Mariage

Cette après-midi aura lieu à la cathédrale, Mgr Dugas officiant, le mariage de mademoiselle Maria Vandal, de cette ville, et de M. Emile Desorcy, de Lorette.

La mariée sera accompagné de son beau-frère, M. Irénée Benoit: le marié sera accompagné de son frère, M. Osman Desorcy.

Les nouveaux mariés s'établiront à Gravelbourg, en Saskatchewan.

LA GUERRE

Paris, 3.—Les canons français bombardent Lens, les lignes de Champagne et des Vosges.

* * *

La Grèce et la Roumanie auraient signé un pacte de neutralité.

* * *

Il y a violente bataille sur le front russe; les Russes paraissent avoir définitivement le dessus sur les Turcs dans le Caucase.

* * *

Paris, 4.—Combats d'artillerie, toujours, à Loos, sur la Meuse et en Alsace.

* * *

Rien de nouveau sur les autres fronts.

* * *

Ottaw.—Les bâtisses du Parlement détruites par un incendie cette nuit. On ignore l'origine de l'incendie, qui paraît avoir commencé dans la bibliothèque des Communes. Pertes: $1,500,000. Six personnes sont consumées; M. Burrell, ministre de l'Agriculture, blessé.

* * *

Paris, 5.—L'artillerie est très active depuis la Belgique aux Vosges.

* * *

Les Etats-Unis et l'Allemagne de nouveau en danger de se battre au sujet du torpillage du "Lusitania."

* * *

Ottaw.—On soupçonne des incendiaires à Ottawa. La police fait une arrestation.

* * *

Paris, 7.—Rien de spécial à noter sur le front français.

* * *

Les Anglais étendent leur ligne et se chargent de défendre une plus grande région que dans le passé.

* * *

Les Etats-Unis et l'Allemagne de nouveau en négociations laborieuses au sujet du "Lusitania."

* * *

Paris, 8.—L'artillerie française bombarde violemment l'Est d'Arras; il a bataille aussi autour de Loos.

* * *

Sur les fronts russe et italien, c'est aussi l'artillerie qui domine.

* * *

Winnipeg.—Le gouvernement du Manitoba fait garder les édifices du Parlement, comme mesure de protection.

* * *

Paris, 9.—Rien de particulier sur le front français.

* * *

Violente bataille en Galicie-est où les Russes prennent de nouveau l'offensive.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

LA SURDITE CONQUISE !

Livre gratuit offert généreusement aux personnes sourdes qui veulent entendre



Les personnes sourdes de partout se réjouiront de tout leur cœur de la découverte d'un nouveau remède contre la surdité qui rétablit l'entendement dans de nombreux cas qu'on avait crus incurable. Afin que tout le monde puisse connaître ce remède — le meilleur qui soit connu contre la surdité — le découvreur de cette heureuse et nouvelle méthode a écrit un livre très intéressant et utile qu'il enverra absolument gratis à toute personne souffrante de surdité. Il montre de la manière la plus claire, les causes de la surdité et ses bourdonnements dans la tête et indique le moyen de regagner un entendement clair et distinct. D'excellents dessins de l'oreille et de ses conduits compliqués fait par les meilleurs artistes, illustrent le livre.

M. Sproule, spécialiste de la surdité, auteur de cet ouvrage remarquable, Il a étudié pendant trente-cinq ans la surdité et les bourdonnements dans la tête, et son merveilleux nouveau remède contre la surdité est la récompense de ses patients labeurs. Maintenant il désire que quiconque souffre de la surdité, à quelque degré que ce soit, sache comment la science peut vaincre cette cruelle affection.

Ne négligez pas votre surdité plus longtemps ! Demandez ce livre aujourd'hui et apprenez comment l'entendement peut être rétabli promptement et pour durer. Nombreux sont ceux qui un moment, ont cru leur surdité incurable et qui maintenant entendent parfaitement après avoir subi les conseils donnés dans ce livre. Ecrivez votre nom au complet et votre adresse sur les lignes pointillées, découpez le coupon pour brochurette gratuite et envoyez-le à *M. Sproule, spécialiste de la surdité, 25 Trade Building, Boston.* Ecrivez en français ou en anglais.

COUPON POUR LIVRE GRATUIT

Spécialiste Sproule, veuillez m'envoyer votre nouveau livre gratuit sur le traitement de la surdité et des bourdonnements dans la tête.

Nom au complet..................

Adresse ....

....

MOT DE POILU

Un permissionnaire en congé reçoit les félicitations des vieux amis de la famille pour sa bonne santé. L'un d'eux lui dit :

—Tu le connaîtras, le métier militaire, après la guerre !

—Moi? J'en saurai pas un mot.

—Comment cela ?

—Où voulez-vous que je l'aie appris je me suis battu tout le temps !

LE FANTASSIN RUSSE

Le *Rietch*, de Pétrograde, écrit:

Le général hongrois Artz, au cours d'un entretien, a caractérisé le soldat russe dans les termes suivants: "Le fantassin russe est un très bon soldat. Les dires des journaux allemands, suivant lesquels les officiers russes sont forcés de pousser leurs hommes est un pur mensonge. Le soldat russe a toujours eu une conduite brillante quand les officiers qui les commandent sont à la hauteur de leur tâche. Dans les derniers combats du côté de Riga, les Russes ont dû attaquer les positions allemandes en manœuvrant dans une mer de boue, sur laquelle ils ont été obligés de passer plusieurs jours, exposés à la pluie, à la neige et en se nourrissant uniquement de biscuits. A Bersemund, malgré les gelées, le fantassin, pour être plus à l'aise au moment de l'attaque, a quitté ses vêtements, ne gardant souvent qu'une chemise, et il ne craignait pas cependant de séjourner dans l'eau."



BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 10ème jour de mars, 1916, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township	Rang	Meridien
34	15	West of P.M.

Excepté les terres d'Ecole.

Township	Rang	Meridien
35	15	West of P.M.

Excepté les terres d'Ecole et les Iles dans le lac Waterhen.

Township	Rang	Meridien
72	4	West of P.M.

Excepté les terres d'Ecole et les terrains d'une lisière d'un mille réservé pour le chemin de fer de la Cie de la Baie d'Hudson.

L. R. RANKIN,
Agent

Daté à Winnipeg,
7 février, 1916. 15-17

AVIS

Attendu que les Commissaires du District Scolaire de Saint-Boniface, No. 1188, ont passé un règlement, No. 51, afin d'emprunter la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars ($85,000.00) par l'émission et la vente de débentures pour l'agrandissement de l'Ecole Provencher, située dans le dit district.

Et attendu que les Commissaires du dit District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont prié le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Boniface, de soumettre le dit Règlement No. 51 au vote des électeurs municipaux dûment qualifiés.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, par un Règlement No. 1133, a décrété que le vote sur le Règlement No. 51 de la dite Commission Scolaire sera enrégistré, lundi, le 28 février, A.D. 1916, à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir de la même journée, et pour les fins de recevoir le vote des électeurs dûment qualifiés, des bureaux de votation seront ouverts aux heures sus-mentionnées, et aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1 au, ou près de la rue Laflèche et l'avenue Provencher.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2 au, ou près du coin de l'avenue Taché et la rue LaVérendrye.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3 à, ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4 au, ou près de la rue Kenny et la rue Marion.

QUARTIER No. 5

Bureau de votation No. 5 au, ou près du coin de la rue Marion et l'avenue Taché.

Son Honneur le Maire fera la nomination, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures de l'après-midi, le 26 février 1916, des personnes qui sont intéressées, soit pour promouvoir le passage du dit règlement ou s'y opposer, pour être présent aux différents bureaux de votation, et au compte final des votes par le Greffier de la Ville de Saint-Boniface, respectivement.

Et mercredi, le premier jour de mars, A.D. 1916, à son bureau à l'Hôtel-de-Ville, à midi, le dit Greffier fera le compte final des votes reçus pour ou contre le dit Règlement.

Daté à Saint-Boniface, Province du Manitoba, le 26ème jour de janvier, A.D. 1916.

J. B. COTE,
Greffier.

14-16

THEATRES

Walker.—Les vues animées au théâtre Walker ont lieu de 3.30 à 7 et 11 heures chaque jour de cette semaine. "The Right of Way" la semaine prochaine, (première partie) "The Greater Will" (deuxième partie) ; à l'affiche: "The High Road". Prix: de 10c à 50c, sièges réservés pour les représentations de l'après-midi et de 7 hrs. du soir.

A l'*Orpheum*, rue Fort—Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix: matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Deuxième semaine du carnaval et *bonspiel*. Harry Green & Cie., dans "The Cherry Tree" et "The dance of the Elements"; Harry Hines; Arthur Stone et Marion Hayes, carnaval épisodes ; Bert Wheeler, pantomine; Olga Cook, chanson comique; les trois sœurs Natalie; musiques instrumentales: Gara Zora, danse; vues animées et orchestre.

Dominion, Ave. Portage Est. Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir. les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

"Les deux orphelins"; la semaine prochaine, "The Man from Mexico.

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Les six Etudiants, chant; Nan Gray; Williams et Rankin, musiciens; Carl, Dyal et Early, Dora: comiques; Little Lord Robert, spécialités; le plus petit comédien du monde, etc.

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable: clôturée avec deux fils de fer barbelé piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionnelle. Prix $1600, dont $600 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter. Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts la pouce par insertion.

A vendre.—Une paire de *Bob-sleighs*. S'adresser à M. Napoléon Regimbal, 30 rue Plinguet, Saint-Boniface. 15

A échanger.—1¾ acre de terrain, avec maison, dans le village de Thibaultville à échanger contre un bon automobile à cinq places. S'adresser au propriétaire du lot, M. A. J. Lavack, Ste-Anne. 14-17

A vendre—Un beau et bon petit cheval brun, pesant 850 livres environ, âgé de 11 à 12 ans et en parfaite condition. S'adresser à M. J. L. Telleir, marchand général, à St. Norbert, Man. Phone: Fort Rouge 1202, Ring 6. 13-14

A louer. — Une maison semi-moderne sur la rue Dumoulin. S'adresser au bureau du *Manitoba*.

Emploi demandé.—Jeune homme belge, inéligible pour l'armée, bonne instruction, expérience de bureau, parlant 3 langues, désire place quelconque. Meilleurs références. A. All, 67 rue LaVérendrye, St. Boniface. 12-13

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba*, 42 Ave. Provencher.

A vendre.—File complète du *Manitoba*, depuis les 14 dernières années. S'adresser au bureau du *Manitoba*.

A louer—Une maison semi-moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*.

Soumissions

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., mardi, le 15 février 1916, des soumissions séparées pour la fourniture de "balais, pinceaux et brosses," "chaines," "charbon," "quincaillerie," "boyaux," "huiles et graisses," "articles d'étoupage (packing)," "peinture, huile à peinture, etc." "câbles de Manille," "câbles métalliques," "tuyaux à vapeur, valves et garnitures de tuyaux à vapeur," requis pour les dragues du ministère, dans le Manitoba, durant l'exercice financier 1916-1917.

Chaque soumission devra être envoyée dans une enveloppe séparée cachetée, adressée au soussigné, et portant, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour quincaillerie, Manitoba," "Soumission pour chaines, Manitoba," etc., etc., suivant les articles demandés.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées, fournies, signées de la main des concurrents.

On peut se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa et au bureau de M. A. J. Stevens, ingénieur suppléant, 702 Notre-Dame Investment Building, Winnipeg, Man.

Un chèque pour le montant mentionné dans la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 21 janvier 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.
—90559. 13-14